

Le Bureau communautaire s'est réuni le 24/10/2024, sur convocation du Président envoyée le 17/10/2024

Présent(e)s : F. CHARTREUX, A. HARMAND, L. GUYOT, E. PAYEUR, J. BOCANEGRA, P. MONALDESCHI, JL STAROSSE, C. SAUVAGE, O. HEYOB, R. ARNOULD, JL. CLAUDON, E. POIRSON, X. COLIN.

Excusé(e)s : R. SILLAIRE, JP. COUTEAU, D. PICARD (*procuration à P. MONALDESCHI*), M. GUEGUEN.

BU2022-50 FINANCES (7.10) – REGULARISATION AMORTISSEMENT

La présente délibération concerne des corrections sur exercice antérieur pour ajustement d'amortissements (régularisation d'un amortissement d'un bien sorti de l'inventaire, suramortissement, défaut d'amortissements de certaines subventions d'équipements versées).

Pour mémoire, le montant des amortissements des biens de l'ensemble des budgets de la collectivité est de **3 285 701,90 €** et **663 524,37 €** pour les amortissements des subventions.

BUDGET PRINCIPAL 70000

BIENS

Intitulé du bien	N° inventaire	Correction	Montant régularisation	Compte débit	Compte crédit
Tracteur IH occasion	300/2015-2182-STI	Sorti inventaire	2 190,00 €	281828	1068
Ordinateur bureau	2021-2183-CRECHENDO	Suramortissement	142,80 €	281838	1068
Armoire fibre optique VSE	130/2015/618	Défaut amortissement	44 128,00 €	2804412	1068
Armoire fibre optique SLB	130/2015/619	Défaut amortissement	23 583,36 €	2804412	1068
Armoire fibre optique Jaillon	141	Défaut amortissement	22 559,36 €	2817538	1068
Restauration du Terrouin	130/2013-2181-0123	Défaut amortissement	4 321,19 €	28181	1068
Montant total à régulariser			96 924,71 €		

SUBVENTIONS

Intitulé de la subvention	N° subvention	Correction	Montant régularisation	Compte débit	Compte crédit
FISAC 2018 – Appel à projet	777	Défaut amortissement	13 333,35 €	13911	1068
Panneaux signalétiques	765	Défaut amortissement	11 071,80 €	13911	1068
PLR 2011 – Eco Parc	776	Défaut amortissement	16 875,10 €	13911	1068
Maison du tourisme	782	Défaut amortissement	7 929,46 €	13911	1068
Maison du tourisme	780	Défaut amortissement	1 833,34 €	13913	1068
Montant total à régulariser			51 043,05 €		

BUDGET MOBILITE 71000

BIENS

Intitulé de la subvention	N° inventaire	Correction	Montant régularisation	Compte débit	Compte crédit
Travaux façade gare routière	2022-21738-FACADE GARE	Défaut amortissement	609,60 €	28173	1068
Montant total à régulariser			609,60 €		

BUDGET EAU 70007

SUBVENTIONS

Intitulé de la subvention	N° subvention	Correction	Montant régularisation	Compte débit	Compte crédit
PUP Clinique Psy Toul	68	Défaut amortissement	4 013,28 €	13918	1068
Part SIE Cœur Toulais	226	Défaut amortissement	3 444,72 €	13918	1068
034/2019/21531/8 Jaillon	227	Défaut amortissement	187,48 €	13918	1068
AERM 2022	219	Défaut amortissement	347,51 €	13911	1068
REG-2021-00895 EQUIPEMENT	221	Défaut amortissement	500,00 €	13911	1068
18C54112-Trx de sécurisation	211	Défaut amortissement	1 993,60 €	13911	1068
Montant total à régulariser			10 486,59 €		

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, M43, M49

VU la délibération n° 2020-04-23 du conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au bureau de l'exécutif pour l'adoption des diverses mesures à caractère administratif et financier comme l'amortissement des biens, la fixation du seuil de rattachement des charges et produits à l'exercice...

En conséquence, le Bureau est invité à :

- **Donner son accord et autoriser monsieur le Président à solliciter le service de gestion comptable pour procéder aux opérations non budgétaires précitées.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Mis en ligne le 24/10/2024 à 16h52

REÇU EN PREFECTURE
le 24/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20241024-BU2024_50-D